

**LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX DE BASE	CATÉGORIE D'ÉCHELONNEMENT
9031.90	Parties et accessoires :		
9031.90.20	Des projecteurs de profils . . . . .	7 %	C
9031.90.40	Des instruments et appareils optiques, autres que les bancs d'essai . . . . .	10 %	C
9031.90.60	Autres :		
A	Pour lesquels une utilisation sur des aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U. chapitre 88) . . . . .	Franchise	D
B	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) . . . . .	Franchise	D
C	Autres . . . . .	4,9 %	C
9032	Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques; leurs parties et accessoires :		
9032.10.00	Thermostats :		
A	Pour lesquels une utilisation sur des aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88) . . . . .	Franchise	D
B	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) . . . . .	Franchise	D
C	Autres . . . . .	4,8 %	C
9032.20.00	Manostats (pressostats) :		
A	Pour lesquels une utilisation sur des aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88) . . . . .	Franchise	D
B	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) . . . . .	Franchise	D
C	Autres . . . . .	4,8 %	C
9032.81.00	Autres instruments et appareils :		
	Hydrauliques et pneumatiques :		
A	Pour lesquels une utilisation sur des aéronefs civils est certifiée (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 88) . . . . .	Franchise	D
B	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) . . . . .	Franchise	D
C	Autres . . . . .	4,7 %	C